

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DE LA MIFI

COMMUNAUTE URBAINE DE BAFOUSSAM

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE D'ETAT CIVIL

VILLE DE BAFOUSSAM



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

WEST REGION

MIFI DIVISION

BAFOUSSAM CITY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

REGISTER OFFICE

000053
N° _____/CRP/CUB/SG/SEC

COMMUNIQUE RADIO/PRESSE

Dans le cadre du renforcement du système d'état civil et d'assistance aux personnes défavorisées, **Le Maire de la Ville de Bafoussam** informe les populations du Département de la Mifi qu'en prélude à l'organisation des audiences foraines, la Communauté Urbaine de Bafoussam procède du 19 octobre au 30 novembre 2022 au recensement des enfants âgés de 7 mois à 15 ans ne possédant pas d'actes de naissance.

A cet effet, les personnes intéressées par cette opération sont invitées à transmettre au service de l'Etat civil de la Communauté Urbaine de Bafoussam les pièces suivantes :

- Une requête adressée au Président du Tribunal de Première instance (formulaire à remplir à la Communauté Urbaine de Bafoussam) ;
- Un certificat d'âge apparent signé par un médecin en fonction d'une formation hospitalière publique ;
- Photocopies des CNI des parents de l'enfant ;
- Photocopies des CNI de deux témoins ;
- Attestation de non déclaration de naissance délivrée par la Communauté Urbaine de Bafoussam ;
- Photocopie acte de mariage des parents (le cas échéant) ;
- Photocopie du carnet de l'hôpital ou du carnet de vaccination ou encore de toute pièce prouvant la naissance de l'enfant dans le Département de la Mifi.

Le Maire de la Ville compte sur la prompt réaction des parents concernés. /-

